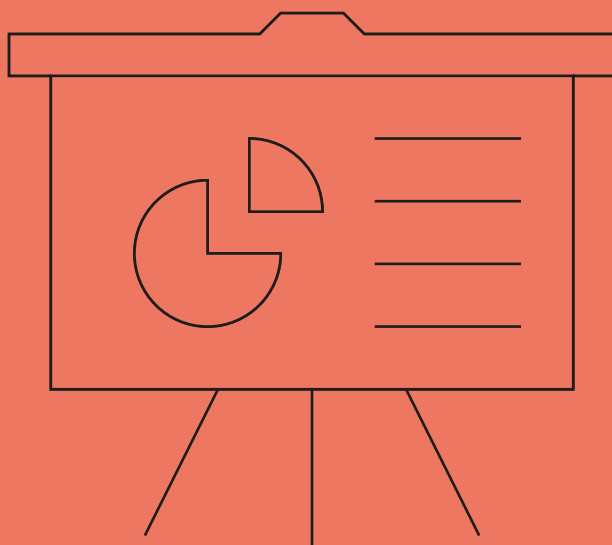


DONNÉES QUANTITATIVES

Livret de définitions



Licence & conditions d'utilisation.



Cette ressource pédagogique est protégée par la licence ouverte. Cette licence publique vous permet d'utiliser librement les contenus à condition que vous en mentionniez la paternité :

www.diagnostic-territoire.org, 2016

Cette production est le fruit d'un travail d'acteurs du développement local et de l'action sociale.

Elle est destinée à améliorer la réalisation de diagnostics de territoire par les acteurs de terrain. Si vous consultez ou utilisez ce support, merci de nous envoyer un mail à **secretariat@apsn-prev.fr**

En nous informant de la manière dont vous l'avez mobilisé, en nous en nous faisant part de vos retours, idées, suggestions, vous participerez ainsi à d'éventuelles améliorations.

Bonne lecture !

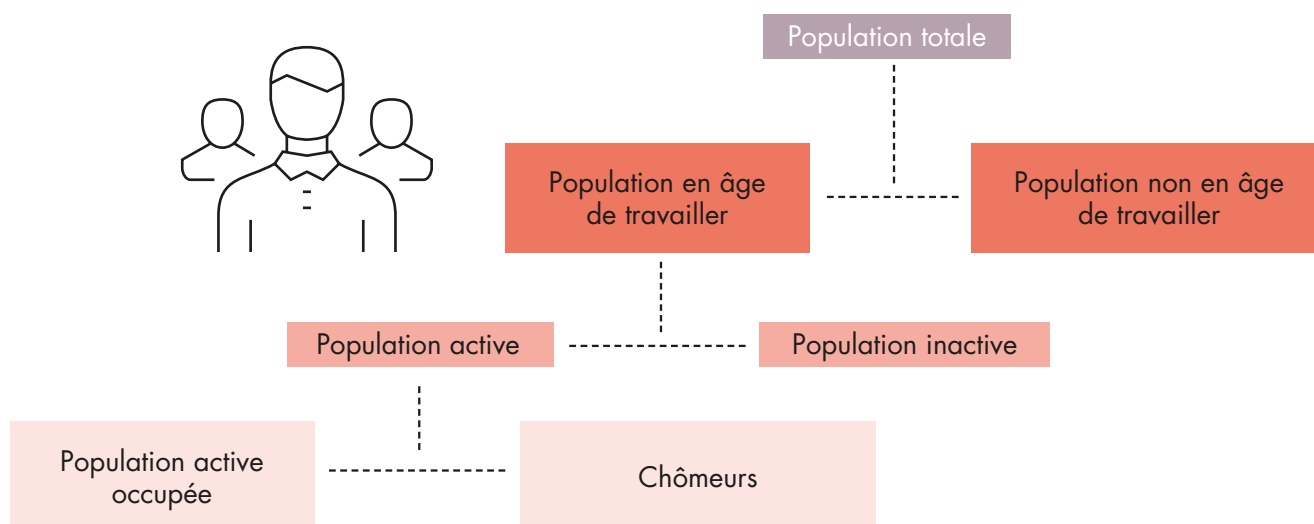


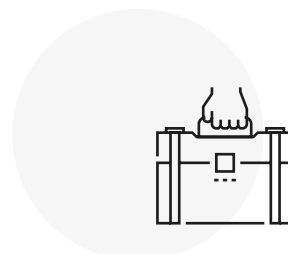
Activité de la population

Source : Bureau International du Travail



Le Bureau international du travail (BIT) est un organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.



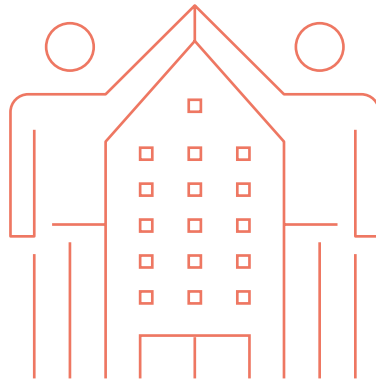


- ➔ **La population en âge de travailler**
Soit les plus de 15 ans non retraités.
- ➔ **La population non en âge de travailler**
Soit les moins de 15 ans et les retraités.
- ➔ **La population active (au sens du BIT)**
Elle regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus également selon les définitions du BIT).
- ➔ **La population inactive (au sens du BIT)**
On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes en âge de travailler qui ne sont ni en emploi ni au chômage : étudiants, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, par exemple.
- ➔ **La population active occupée (au sens du BIT)**
La population active occupée, appelée aussi « population active ayant un emploi » comprend les personnes en âge de travailler qui déclarent :
 - exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
 - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
 - être apprenti, stagiaire rémunéré ;
 - être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.
- ➔ **Les chômeurs (au sens du BIT)**
Un chômeur est une personne en âge de travailler qui répond simultanément à trois conditions :
 - être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
 - être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
 - avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.



Famille

Source : INSEE



→ Couple

Un couple est, par convention, formé d'un homme et d'une femme qui partagent la même résidence principale et déclarent être mariés ou vivre en couple.

→ Enfant

L'enfant de la famille est compté comme tel :

- quel que soit son âge ;
- s'il n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage avec lesquels il constituerait alors une famille en tant qu'adulte. Ce peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, enfant adopté, enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent.

Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme « enfant de la famille ».

→ Famille

Une famille est un ménage comprenant au moins deux personnes. Certains ménages ne constituent pas une famille, mais toute famille constitue aussi un ménage. Il existe trois types de familles :

- les couples sans enfant ;
- les couples avec enfants ;
- **les familles monoparentales.** On appelle famille monoparentale une famille composée d'un père ou d'une mère de famille sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.





Formation de la population



Source : INSEE

→ La population scolarisée

La population scolarisée comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation Nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture, Alimentation, Pêche et ruralité, Solidarités, Santé et famille, etc.).

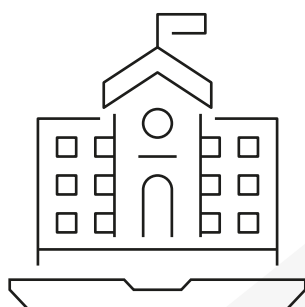
→ La population non scolarisée

Elle comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

→ Le diplôme

Il s'agit du diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les catégories de diplôme utilisées sont les suivantes :

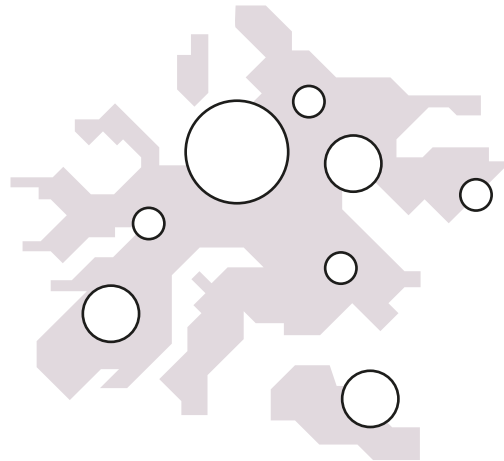
- **Niveau VI et V bis** : sorties en cours de premier cycle de l'enseignement secondaire (sixième à troisième) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.
- **Niveau V** : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).
- **Niveau IV** : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.
- **Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau Bac + deux ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).
- **Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac + deux ans (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).





IRIS

Source : INSEE



→ IRIS

L'IRIS, « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique », constitue la brique (le découpage) de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire.

La France compte environ 16100 IRIS. Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS.

On distingue trois types d'IRIS :

Les IRIS d'habitat

Leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...). Ils représentent 92% des IRIS.

Les IRIS d'activité

Ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente. (5%)

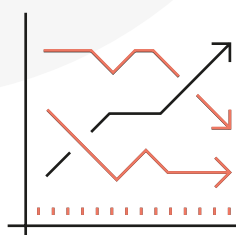
Les IRIS DIVERS

Il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...). (3%)



Indicateur **statistique**

- Un indicateur est « une variable ayant pour objet de mesurer ou apprécier un état, une évolution ». Il sert à quantifier un fait.
- Un indicateur est une construction. Pour pouvoir l'utiliser à bon escient, il convient de comprendre comment il a été construit et la vocation qui est la sienne. Il ne peut donc mesurer que ce pour quoi il a été construit.
- Un indicateur peut être fourni par :
 - Un organisme spécialisé dans la statistique publique (comme l'INSEE),
 - Des organismes ou institutions (CAF, Département...)
 - Des structures de proximité (centre socioculturel, mission locale, association de quartier...).
 - Des observatoires locaux ou nationaux (Observatoire des inégalités, observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale...)





Logement

Source : INSEE



→ **Un logement** est défini du point de vue de son utilisation.

C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...)
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

→ **Une résidence principale**

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

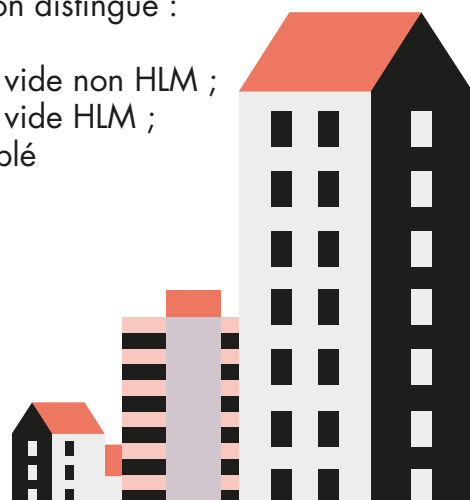
→ **Un propriétaire**

Le statut de propriétaire du logement s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété. Dans le cas des DOM, on distingue les propriétaires du sol et du logement des propriétaires du logement et non du sol. En métropole, non.

→ **Un locataire ou sous-locataire**

Le statut de locataire ou de sous-locataire concerne les locations de logements vides ou meublés, ainsi que les locations de chambres d'hôtel, quand il s'agit de la résidence principale du ménage. Dans le cas de la métropole, on distingue :

- Les locataires ou sous-locataires d'un logement loué vide non HLM ;
- Les locataires ou sous-locataires d'un logement loué vide HLM ;
- Les locataires ou sous-locataires d'un logement meublé ou d'une chambre d'hôtel.





Médiane et Moyenne



→ Moyenne

La moyenne est l'indicateur le plus simple pour résumer l'information fournie par un ensemble de données statistiques : elle est égale à la somme de ces données divisée par leur nombre.

La moyenne ne témoigne pas des écarts entre les données de votre ensemble statistique ! Attention aux interprétations abusives !

Exemple : Si on considère un salaire moyen de 1000 euros sur un échantillon de 100 personnes, il est possible que :

- 90 personnes gagnent 100 euros ou moins et 10 personnes 20 000 euros ou plus.
- Ou alors que les 100 personnes gagnent entre 500 et 1 500 euros.

→ Médiane

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.



Ménage

Source : INSEE

Le terme **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a donc égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.





Population de référence

Toute donnée quantitative se rapporte à un ensemble.
En statistique cet ensemble est appelé la population de référence.

Exemple :

- Le nombre de jeunes de 11 à 24 ans se rapporte à la population totale du territoire
- Le nombre de chômeurs de 25 à 59 ans se rapporte à la population totale de chômeur



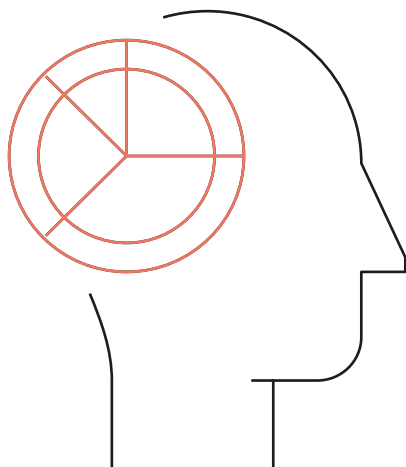
POINTS DE VIGILANCE :

- Quand vous travaillez avec une donnée, identifiez toujours la population de référence à laquelle elle se rapporte.

Exemple :

Les données CAF ont pour population de référence les allocataires CAF.
Les données INSEE ont pour population de référence les habitants recensés.

- Quand vous communiquez une donnée, mentionnez toujours la population de référence assortie de la source et la date.





Professions & catégories socioprofessionnelles

Source : INSEE

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, celle des catégories socioprofessionnelles dite CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels ;
- les catégories socioprofessionnelles ;
- les professions.

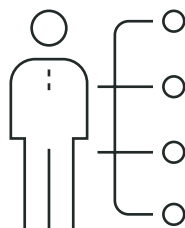
➔ Liste des catégories socioprofessionnelles (2003)

1	AGRICULTEURS EXPLOITANTS
2	ARTISANTS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE
3	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES
4	PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
5	EMPLOYÉS
6	OUVRIERS
7	RETRAITÉS
8	AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



Recensement

Source : INSEE



Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes,...

Elles sont une aide pour définir :

- ➔ au niveau national : les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- ➔ au niveau local : les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans.

Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee publie, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.



Revenu **fiscal médian**

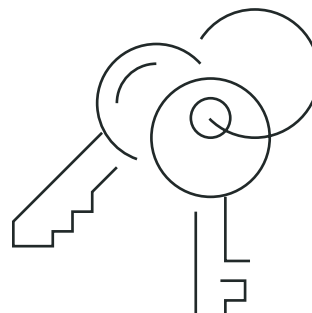
Source : INSEE

Cet indicateur mesure les revenus déclarés au fisc (avant abattements) tout en tenant compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales. Il permet donc d'observer la pauvreté « monétaire », « financière », avant redistributions (prestations sociales et impôts).





Secret statistique



Le secret statistique est défini dans la loi n° 51-711 du 7 juin 1951.

Il interdit toute communication de données ayant trait à la vie personnelle et familiale, et plus généralement, aux faits et comportements d'ordre privé recueillis au moyen d'une enquête statistique.

Le secret statistique s'applique à tous les renseignements individuels collectés. Ses modalités varient selon que les renseignements ont trait à des comportements d'ordre privé ou sont de nature économique et financière. Ces règles interdisent la publication de données qui permettraient une identification des répondants et de leur réponse, concept appelé « impossibilité d'identification ».

Par exemple la CAF ne diffuse ses analyses qu'à partir de 100 allocataires et aucune donnée n'est fournie si elle ne concerne pas au moins 5 individus. Des règles très strictes sont fixées spécifiquement pour les recensements. Pour les enquêtes par sondage auprès des ménages (enquêtes d'opinion par téléphone...), l'identification au travers de résultats est le plus souvent impossible et ne donne pas lieu à l'édiction de règles particulières.

Pour leur part, les renseignements d'ordre économique ou financier ne peuvent être communiqués à quiconque pendant une durée de vingt-cinq ans, sauf dérogation faite après avis du Comité du secret statistique pour une finalité interdisant toute utilisation de ces informations à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.



Taux



Un taux est un rapport entre deux grandeurs, il est la proportion d'une partie à la totalité. Il est exprimé le plus souvent en pourcentage.

Exemple : un taux de chômage de 10% décrit le nombre de chômeurs rapporté à la population active.





Valeur absolue / Valeur relative

Une donnée quantitative peut être exprimée :

- En valeur absolue.

Exemple : Il y a 253 jeunes de 11 à 14 ans sur ce quartier.

- En valeur relative qui nous donne une proportion. La proportion permet de mesurer l'importance d'une partie par rapport à un ensemble.

Exemple : Les jeunes de 11 à 14 ans représentent 8% de la population du quartier.





Variable **statistique**

- Sur un ensemble donné (population), on appelle variable statistique, **un caractère particulier dont on mesure l'importance.**

- Cette variable statistique est qualitative quand elle prend des valeurs non numériques

Exemple :

on étudie sur 1 000 personnes le type de voitures qu'ils possèdent : coupé, familial ou utilitaire.

- Cette variable statistique est quantitative quand elle prend des valeurs numériques

Exemple :

on étudie sur 1 000 personnes le niveau de revenus.